

Décision

Générale

colonial

Décision n° 509 MILICE INDIGENE ET MILITAIRES DÉTACHES II O R S CARRES.

n° 509

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 13 du 30/07/1943

Date de publication
28 juin 1943

Date du numéro
30 juillet 1943

TEXTE INTÉGRAL

les Miliciens dont les noms suivent sont libérés du service actif : Pour compter du 20 Juin 1943 (Fin de contrat) 943 • Mohamed Abdallah – 948 – Moussa Ali. Ces Miliciens qui n'ont pas atteint 15 ans de service ne peuvent prétendre à aucune indemnité.